

COMITE SYNDICAL

Séance publique du 2 février 2026

Date de convocation du Comité syndical	19 janvier 2026
Nombre de membres du comité syndical en exercice	12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés	9

L'an deux mille vingt-six, le 2 février à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, dûment convoqué par Monsieur Patrick ODIARD, président, s'est réuni au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présents : Audrey HENOCQUE, Stéphanie LEGER, Patrick ODIARD, Nadine GEORGEL, Richard MARION, Corinne SUBAI, Luc SEGUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir : Tristan DEBRAY pouvoir à Stéphanie LEGER, Florence VERNEY-CARRON pouvoir à Luc SEGUIN

Absents excusés : Cédric VAN STYVENDAEL,

Absente : Samira BACHA-HIMEUR, Yves BEN ITAH

Président : Patrick ODIARD

Secrétaire de séance : Corinne SUBAI

Délibération n° 2026-11 – Approbation d'une demande de subvention pour 2026 auprès de l'Institut Français / Ville de Lyon / Métropole

Le Conservatoire de Lyon à Rayonnement Régionale de Lyon mène des actions à l'international dans le cadre de son développement culturel et veille à développer et renforcer ses partenariats internationaux.

Ce projet est né de la rencontre de structures et institutions françaises et canadiennes autour de la francophonie et des musiques actuelles. Il vise à promouvoir et valoriser la rencontre d'artistes issus de régions ou pays francophones et de cultures différentes en leur proposant des résidences de création collective dans les deux pays, chez différents partenaires, accompagnées par des professionnels, ainsi que des programmations de concerts.

Les partenaires sont :

- des festivals et une structure d'accompagnement musicale à Ottawa ;
- le Labo du département des musiques actuelles pour le CRR de Lyon.

Le projet se déroule du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

Le coût dédié du projet est apprécié à hauteur de 10 000 € et le soutien financier sollicité représente la moitié du coût du projet.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE cette demande de subvention d'un montant de 5 000 € dans le cadre de la convention Institut français, Ville de Lyon et Métropole ;
- AUTORISE l'inscription de cette recette sur le chapitre 74 ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Président,

Patrick ODIARD

